

Afférents	Compétente en exercice	Qui ont pris part à la délibération
 du Conseil Municipal		
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>21</b>

*Date de la convocation*

**05 JUIN 2025**

*Date d'affichage de la délibération*

**Adoptée à l'unanimité**

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

### Séance du 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures vingt-cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

**Présents :** M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Clara RIGAH ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS ; Conseillers Municipaux.

**Représentés :** M. Lucien BEAUZOR par M. Martelin RATIER  
M. Jean-Louis SAINCILY par Mme Jacqueline BELFORT  
Mme Anny GENIPA par M. Rodrigue MOULIN  
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON

**Absents :** M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; M. Christian CITADELLE ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; Mme Edwige BEMATOL ; M. Benjamin GRACCHUS ; M. Bruno REMI ; Mme Nicole RAMASSAMY

**DELIBERATION N°2025/06/55**

### MAISON FRANCE SERVICES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FNADT COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Le label « Maison France Services » vise, dans le cahier des charges exigeant défini par l'Etat, à donner accès partout sur le territoire, à une offre de service public de qualité, garantie par des agents d'accueil qui sont à l'écoute et formés aux différentes démarches administratives.

Ce lien humain avec le service est essentiel et il est complémentaire avec le développement des services en ligne et numérique sur le territoire de la Guadeloupe, et singulièrement sur celui de Lamentin.

La ville de Lamentin a fait le choix de s'inscrire dans cette démarche de labellisation.

A l'issue de la démarche d'audit et de visites de terrain conduites par les services de la Préfecture, le projet de l'Espace France Services de la ville de Lamentin a été retenu et s'est vu attribuer le label France Services en novembre 2022.

A ce titre, la Maison France Services (MFS) peut se voir allouer des subventions de fonctionnement pour l'année 2025.

Pour l'autorité compétente par délégation.



Soit une subvention de vingt mille euros (20 000,00 €) versée par le Fonds National Aménagement Développement Territoire (FNADT), et une subvention de 20 000,00 € versée par le Fonds National France Services (FNFS).

Soit un total initial de subventions 2025 s'élevant à quarante mille euros (40 000,00 €).

Au titre de l'année 2025, il existe la possibilité d'obtenir une subvention supplémentaire de 5 000,00 € de la part du Fonds National Aménagement Développement Territoire (FNADT).

Afin de mener à terme la procédure d'obtention de cette subvention supplémentaire, le Maire propose d'approuver le nouveau plan de financement 2025 de la MFS de la façon suivante :

#### MAISON FRANCE SERVICES - BUDGET PREVISIONNEL 2025

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLES	MONTANT	LIBELLES	MONTANT
Charges à caractère général	5 000,00	Fonds National Aménagement Développement Territoire	20 000,00
Charges de personnel	109 323,00	Fonds National France Services	20 000,00
Charges financières	0,00	FNADT 2025 - Subvention supplémentaire	5 000,00
		Ville de Lamentin	69 323,00
<b>TOTAL</b>	<b>114 323,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>114 323,00</b>

#### Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité d'affecter cette subvention à des opérations précises pour pouvoir y prétendre ;

**Considérant** l'opportunité que représente cette subvention pour l'aboutissement des projets d'investissement de la commune ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : D'approuver le nouveau plan de financement 2025 de la Maison France Services (MFS) comme suit :

#### MAISON FRANCE SERVICES - BUDGET PREVISIONNEL 2025

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLES	MONTANT	LIBELLES	MONTANT
Charges à caractère général	5 000,00	Fonds National Aménagement Développement Territoire	20 000,00
Charges de personnel	109 323,00	Fonds National France Services	20 000,00
Charges financières	0,00	FNADT 2025 - Subvention supplémentaire	5 000,00
		Ville de Lamentin	69 323,00
<b>TOTAL</b>	<b>114 323,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>114 323,00</b>

**ARTICLE 2** : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



*Adoptée à l'unanimité*

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Maire,**

**Jocelyn SAPOTILLE**

